

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Urgences »

Avis n°2024-12 du 10 octobre 2024 sur l'enveloppe RH 2024

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe RH 2024 d'un montant de 14 522 314 €

L'enveloppe se divise comme suit :

- 14 322 882 € pour les ex-DG
- 199 432 € pour les ex-OQN

Il est proposé une répartition selon le poids final du scénario 70/20/10 (soit 70 % sur la base historique, 20 % sur la base du référentiel de moyens et 10 % sur la base des indicateurs qualitatifs) dans le respect du poids financier de chaque établissement au sein de sa catégorie.

Ces principes sont acceptés à la majorité des membres présents (14 voix pour et une abstention).

Le président
Florent CHAMBAZ